

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

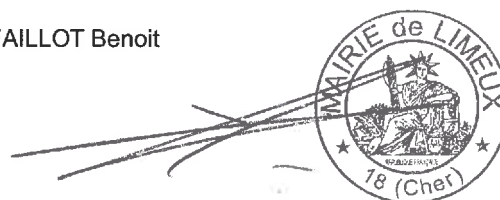
Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de BOURGES
Le : 23/02/2023
Et
Publication ou notification : sur le
site internet de la commune
<http://limeux-berry.fr> le 23/02/2023

L'an 2023, le 20 Février à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/02/2023.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, GRESSETTE Romain, PILORGET Franck, RAYMOND Philippe, ROTINAT Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KUBLER Sylvia à Mme MOREL Angélique

Excusé(s) : Mme DELAGE Elodie, M. FAILLOT Benoit



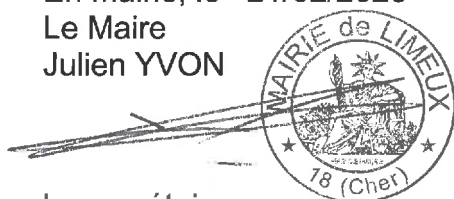
A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique

02-2023 – SUBVENTION COMITE DES FETES

Suite au renouvellement du bureau du Comité des fêtes et afin de soutenir cette association locale, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui allouer une subvention exceptionnelle de 120.00€.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2023
Le Maire
Julien YVON



La secrétaire
Angélique MOREL